



PARC NATUREL MARIN DES GLORIEUSES

Conseil de gestion du 25 avril 2018

Délibération PNMG_2018_06

Adoption du relevé de décisions de la séance du 20 février 2018

Le Conseil de gestion,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 à L334-5 et R334-31 à R334-35 ;

Vu le décret n° 2012-245 du 22 février 2012 portant création du Parc naturel marin des Glorieuses ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2018-01 du 12 janvier 2018 portant nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses ;

Vu la délibération n°2016-24 du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées du 6 juillet 2016 portant approbation du règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Délibère :

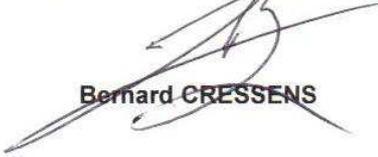
Article 1 :

Le projet de relevé de décisions de la séance du 20 février 2018 est adopté à l'unanimité.

Article 2 :

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs de l'Agence française pour la biodiversité.

Le Président du Conseil de gestion du
Parc naturel marin des Glorieuses


Bernard CRESSENS



Parc naturel marin des Glorieuses

Conseil de gestion du 20 février 2018

Relevé de décisions

approuvé le 25 avril 2018

Le mandat de 5 ans du conseil de gestion étant arrivé à échéance, l'arrêté préfectoral conjoint n°2018-01 du 12 janvier 2018 a désigné les membres du nouveaux conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses.

Conformément au règlement intérieur, la séance est présidée par les Commissaires du Gouvernement jusqu'à l'élection d'un nouveau président.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, les Commissaires du Gouvernement ouvrent la séance.

Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été transmis aux participants.

Il est proposé d'en changer l'ordre pour commencer par les élections et ainsi permettre au nouveau président de prendre la présidence de séance.

L'ordre du jour serait ainsi le suivant :

- ✓ Election du Président
- ✓ Election des vice-présidents
- ✓ Désignation des représentants au Comité d'orientation « Milieux marins et littoraux » de l'AFB
- ✓ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- ✓ Présentation de l'équipe et des moyens du Parc
- ✓ Bilan des 5 premières années de fonctionnement du Parc – état d'avancement de la mise en œuvre du plan de gestion
- ✓ Temps d'échange sur la préparation du programme 2018
- ✓ Points d'information :
 - Rencontre des présidents de parcs avec Nicolas HULOT
 - Appel à projets biodiversité ultramarine de l'AFB
- ✓ Questions diverses

Nota : La présentation des résultats des campagnes d'acquisition de connaissances conduites dans le cadre du projet X^{ème} FED, que le Conseil de gestion avait demandé d'inscrire à l'ordre de jour de cette séance, est reportée à une date ultérieure à la demande des TAAF.

Cette modification de l'ordre du jour n'appelle pas d'observation des membres du conseil de gestion.

Denis MEHNERT remercie et félicite l'équipe sortante et le président Bernard CRESSENS pour le travail accompli.

Election du président du conseil de gestion

Les candidats sont invités à se faire connaître par les Commissaires du Gouvernement.

Bernard CRESSENS est le seul candidat. Il précise qu'il se représente à un deuxième et dernier mandat car il pense qu'on a encore beaucoup à faire. Il s'agit d'un Parc très particulier de par les difficultés d'accès, l'absence de population permanente, et le contexte diplomatique difficile.

Bernard CRESSENS indique qu'il est porteur d'un message au niveau national : il faut pouvoir exercer les compétences de l'Etat en mer, il faut que les moyens soient suffisants pour faire respecter la législation et les territoires. Il souhaite continuer à porter cette parole au niveau national et également porter la voix de l'outre-mer à l'AFB.

S'il est élu, il proposera qu'une femme soit vice-présidente pour avoir la parité.

Un bureau de vote est constitué pour l'élection du président à bulletin secret :

- Secrétaire : Cécile PERRON
- Assesseurs : Joanna KOLASINSKI et Clément LELABOUSSE
- Scrutateurs : Jeanne WAGNER et Paul GIANNASI

Les résultats sont les suivants :

- Nombre total de voix des votants : 20
- Nombre de blancs ou nuls : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue = 10
- Nombre de voix pour Bernard CRESSENS : 18

Décision	Bernard CRESSENS est élu président du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses à l'unanimité des suffrages exprimés	Délibération PNMG 2018_01
----------	---	------------------------------

Bernard CRESSENS est proclamé élu et prend la présidence pour la suite de la séance.

Election des vice-présidents du conseil de gestion

Les 2 vice-présidents doivent être issus de deux catégories distinctes du conseil de gestion.

Les candidats sont invités à se faire connaître par les Commissaires du Gouvernement.

Violaine DULAU est la seule candidate.

Comme le règlement intérieur en prévoit la possibilité, en l'absence d'opposition des membres du conseil de gestion, le vote a lieu à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre total de voix des votants : 20
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 20
- Nombre de voix obtenues par Violaine DULAU : 20

Décision	Violaine DULAU est élue vice-présidente du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses à l'unanimité des suffrages exprimés	Délibération PNMG 2018_02
----------	--	------------------------------

Violaine DULAU est proclamée élue.

Le Président propose d'attendre que le président du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte, qui est membre de droit du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses, soit élu avant de procéder à l'élection du 2^{ème} vice-président du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses, ce poste de 2^{ème} vice-président ayant été créé à la demande des membres originaires Mayotte.

Le conseil de gestion approuve cette proposition.

Désignation des représentants au Comité d'orientation « Milieux marins et littoraux » de l'AFB

Bernard CRESSENS (titulaire) et Isabelle AUTISSIER (suppléante) ont été désignés, dans l'attente du renouvellement du Conseil de gestion, lors du Conseil d'administration du 27 novembre dernier.

En l'absence d'autres candidats, le Président propose au conseil de gestion d'approuver cette désignation.

Décision	Bernard CRESSENS (titulaire) et Isabelle AUTISSIER (suppléante) sont désignés représentants au Comité d'orientation « Milieux marins et littoraux » de l'AFB, à l'unanimité.	Délibération PNMG 2018_03
----------	---	------------------------------

Approbation du relevé de décision de la séance précédente

Le projet de relevé de décision de la séance du 12 octobre 2017 a été transmis aux membres avant la séance.

Henri LEVET a demandé les modifications suivantes dans le point relatif au déroulement et aux résultats de la première mission conjointe de surveillance aux Glorieuses :

- Remplacer « *De nombreux navires...* » par « **Plusieurs navires** de la Marine luttent contre la pêche illégale dans le canal du Mozambique »
- Remplacer « la Marine déploie deux fois par an des avions *en relation avec les navires* » par « la Marine déploie deux fois par an des avions **de surveillance maritime** ».

Il souhaite par ailleurs apporter les informations suivantes suite à la séance :

- Comme annoncé en séance, les pilotes de Casa sont désormais formés pour relever les infractions.
- En complément de l'information apportée en séance sur la présence de deux Zodiacs basés sur Grande Glorieuse qui effectuent des patrouilles régulières, il est précisé que, postérieurement à la réunion, deux zodiacs ont été déployés à Juan de Nova.

En l'absence d'autres observations, le Président propose d'approuver le projet de relevé de décisions, avec prise en compte des deux modifications demandées par Henri LEVET.

Décision	Le relevé de décisions de la séance du 12 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.	Délibération PNMG 2018_04
----------	--	---------------------------

Présentation de l'équipe et des moyens du Parc

Cécile PERRON présente l'équipe et les moyens dont dispose le Parc naturel marin des Glorieuses.

Les moyens humains et financiers du Parc étaient jusque fin 2016 fournis par l'Agence des aires marines protégées. Au 1^{er} janvier 2017, l'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et Parcs nationaux de France ont regroupé leurs compétences pour créer l'Agence française pour la biodiversité, établissement public sous tutelle du ministère chargé de l'écologie.

La mise en place de la nouvelle Agence a nécessité d'importantes adaptations des services supports qui ont limité la capacité du Parc à mobiliser les moyens humains et financiers nécessaire à la mise en œuvre de son plan d'action.

Bernard CRESSENS souligne que ces difficultés sont communes à tous les parcs. Les présidents sont excédés par les problèmes récurrents de gestion financière et de recrutement. Ils ont rencontré le Directeur général qui assure que les problèmes sont pris en compte et vont être résolus mais si l'on peut comprendre une période d'adaptation de 6 mois, il ne serait pas acceptable que le fonctionnement normal ne soit pas assuré au bout de 18 mois. Il faut donner les moyens aux parcs de fonctionner. Il faut que la question soit soumise au Conseil d'administration.

Bernard CRESSENS propose une délibération, qui est soumise en séance aux membres du conseil de gestion. Il souhaite que cette délibération soit communiquée aux autres parcs et au Conseil d'administration de l'AFB.

Après échanges sur les possibilités de résoudre les problèmes rencontrés et sur la formulation de la délibération, celle-ci est soumise au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- 7 abstentions
- 13 voix pour

Décision	La motion du conseil de gestion relative aux dysfonctionnements liés à la mise en place de l'AFB est adoptée.	Délibération PNMG 2018_05
----------	---	---------------------------

Bilan des 5 premières années de fonctionnement du Parc – état d'avancement de la mise en œuvre du plan de gestion

Les différents chargés de mission du Parc et la Directrice déléguée présentent le bilan des cinq premières années de fonctionnement du Parc et l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan de gestion (cf. présentation jointe).

Temps d'échange sur la préparation du programme 2018

Compte tenu des difficultés rencontrées en 2017, il est proposé de reconduire le programme en 2018 :

- Surveillance aux Glorieuses : proposition de réaliser une nouvelle campagne.
- Conservation des herbiers marins (projet COPRA) / Mission PANAMAG 3 (qualité de l'eau, suivis coraux et holothuries)
- Elaboration d'une stratégie d'acquisition de connaissances (projet non engagé en 2017 faute de moyens humains)
- Etude de faisabilité d'une mission sur le banc de la Cordelière (projet non engagé en 2017, à la demande des TAAF, pour raisons diplomatiques)
- Extension de l'outil TsiÔno aux Glorieuses à finaliser

ainsi que les actions récurrentes :

- Acquisition de données de pêche hauturière sur la ZEE Glorieuses
- Formation des pêcheurs mahorais
- Participation à la coopération régionale (GT IFRECOR/DCE/pêche...)
- Tableau de bord du Parc
- Mise en œuvre de la stratégie de communication du Parc

Le conseil de gestion n'a pas d'autres suggestions et réaffirme les priorités que sont la mise en œuvre du projet COPRA et la poursuite de la surveillance.

Le projet de programme 2018 sera soumis à l'approbation du conseil de gestion lors de la prochaine séance.

Points d'information

- **Rencontre des présidents de parcs avec Nicolas HULOT** : Bernard CRESSENS fait un bref compte rendu de la rencontre et la réponse officielle de Nicolas HULOT, en date du jour même, est lue et distribuée en séance.
- **Appel à projets biodiversité ultramarine de l'AFB** : lancement le 26 février jusqu'au 27 avril 2018 et seconde vague en juin 2018, avec un financement global de 4 M€ et 300 k€ maximum par projet. Pour ce qui concerne les projets sur le périmètre du Parc naturel marin des Glorieuses, le conseil de gestion sera consulté pour avis sur les projets présentés. Cette consultation pourra, le cas échéant, être effectuée par mail si le calendrier de l'appel à projets n'était pas compatible avec celui des réunions du conseil de gestion. Les TAAF précisent qu'ils seront vigilants à ce que les projets ne portent pas sur des activités de recherche mais bien sur de la gestion. Peu de porteurs apparaissent susceptibles de mener un programme sur les Glorieuses.

Questions diverses

En l'absence de question, le président clôt la séance à 17h.

La prochaine séance aura lieu en audioconférence, le 22 ou le 29 mars, à 9h de Paris, avec comme ordre du jour l'approbation du rapport d'activité 2017 et du programme d'actions 2018.

Séance du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses du 20 février 2018

Liste des participants

Membres présents ou représentés

Mme Anne TAGAND, Secrétaire Général des Terres australes et antarctiques françaises, représentant de l'Etat.

M. Alexandre TROUVILLIEZ, représentant du Chef de district des îles Eparses, représentant de l'Etat.

M. Cédric MARTEAU, Directeur de l'environnement des TAAF et directeur de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, représentant de l'Etat.

M. Dominique PERSON, représentant le Directeur de la mer du sud de l'océan Indien, représentant de l'Etat.

M. Henri LEVET, Commandant de la zone maritime du sud de l'océan Indien, représentant de l'Etat.

M. Charif ABDALLAH, président de la commission pêche de la Chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte (CAPAM), représentant de la pêche artisanale mahoraise.

M. Régis MASSEAU, représentant du syndicat des pêcheurs professionnels de Mayotte, représentant de la pêche artisanale mahoraise.

M. Bernard CRESSENS, président de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN France), représentant d'associations de protection de l'environnement.

Mme Violaine DULAU, directrice de l'association Globice, représentante d'associations de protection de l'environnement.

M. Claude BACHELARD, président du Conseil Consultatif des TAAF, personnalité qualifiée.

Mme Isabelle AUTISSIER, membre du Conseil consultatif des TAAF, personnalité qualifiée.

Mme Pascale CHABANET, spécialiste des récifs coralliens, personnalité qualifiée (en audioconférence).

M. Jérôme BOURJEA, spécialiste des mammifères marins et des tortues marines, personnalité qualifiée.

M. Michel CHARPENTIER, vice-président du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte.

Membres ayant donné procuration

M. Gilles BŒUF, président du Conseil scientifique de l'AFB, membre du Conseil Consultatif des TAAF, personnalité qualifiée, a donné procuration à Mme Isabelle AUTISSIER.

Mme Patricia RICARD, membre du Conseil Consultatif des TAAF, personnalité qualifiée, a donné procuration à M. Bernard CRESSENS.

Mme Pascale CHABANET, spécialiste des récifs coralliens, personnalité qualifiée, a donné procuration à M. Cédric MARTEAU (pour les opérations de vote, Mme Pascale CHABANET ayant participé par audioconférence).

M. Francis MARSAC, spécialiste en halieutique, personne qualifiée, a donné procuration à Jérôme BOURJEA.

Membres excusés

M. Yvon RIVA, président d'Orthongel, représentant de la pêche hauturière, et son suppléant **M. Michel GOUJON**.

M. Cyrille CIVETTA, représentant suppléant des activités professionnelles de nautisme.

M. Philibert BIDGRAIN, administrateur de l'association des Naturalistes de Mayotte, représentant d'associations de protection de l'environnement, et son suppléant **M. Daniel ALI**.

Commissaires du Gouvernement.

Mme Géraldine GODINEAU, représentant Mme le Préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises.

M. Denis MEHNERT, représentant le Préfet de la Réunion, délégué du Gouvernement pour l'action de l'Etat en mer dans la zone maritime sud de l'océan Indien.

Participants non membres du Conseil de gestion

Mme Cécile PERRON, directrice déléguée du Parc naturel marin des Glorieuses.

Mme Laure MONTCHAMP, coordinatrice du projet COPRA au Parc naturel marin des Glorieuses.

Mme Fanny CAUTAIN, chargée de communication et sensibilisation au Parc naturel marin des Glorieuses.

Mme Jeanne WAGNER, chargée de mission écosystèmes marins au Parc naturel marin des Glorieuses.

M. Marc-Henri DUFFAUD, chargé de mission espèces et habitats au Parc naturel marin des Glorieuses.

M. Clément LELABOUSSE, chargé de mission qualité de l'eau et écotoxicologie au Parc naturel marin des Glorieuses.

M. Paul GIANNASI, chargé de mission pêche au Parc naturel marin des Glorieuses.

Mme Anne-Laure CLEMENT, chargée du Parc naturel marin des Glorieuses aux TAAF.

Mme Joanna KOLASINSKI, chargée des activités scientifiques, coopérations et Fonds européens de développement (FED) aux TAAF.